

la résolution que les intéressés de l'agriculture, de l'industrie manufacturière aussi bien que du commerce et de la finance par tout le Dominion n'ont cessé de maintenir qu'ils ont été, et sont encore, sérieusement entravés dans leurs relations d'affaires avec les pays d'outre-mer. Il se peut que cette convention, dont je parlerai tantôt, ne soit pas la solution définitive de ce grave problème; mais il faut décidément reconnaître à la louange du ministère actuel qu'il a eu le courage d'entreprendre la solution de cette question épineuse. Les commerçants et les expéditeurs de tout le pays lui ont signifié qu'ils étaient lésés. Reste à déterminer plus tard si ces griefs sont aussi grands qu'on les représente; mais le fait demeure que le Gouvernement a conclu à l'existence desdits griefs et qu'afin d'y porter remède il a saisi la Chambre de la présente convention dont vous avez tous entendu lecture.

Nous avons écouté force discours et pour et contre la proposition; la question me paraît bien trop importante pour qu'on y interjette des considérations d'ordre personnel. On a prétendu, naturellement, que le Gouvernement tire ses renseignements d'une seule source, le rapport soumis par un monsieur que je puis me dispenser de nommer. Que cette allégation soit ou non fondée,—selon moi, elle ne l'est pas et je me crois en état d'établir que le ministère possède un grand nombre de renseignements qui ne figurent pas audit rapport,—ce n'est pas une réponse suffisante à la proposition du Gouvernement que de dire que le Parlement ne doit pas agréer le rapport parce qu'il émane de ce monsieur; et il est inutile de chercher à détourner notre attention de la question en nous racontant que ce monsieur, comme nous tous au Parlement, et bon nombre à l'extérieur, a déjà pris part, par çà par là, à des campagnes électorales. Voilà qui, à mon sens, ne contentera pas le public du Canada; et les honorables membres qui parleront à ce sujet devront assurément légitimer leur refus d'approuver cette convention mieux qu'en prétextant les méfaits politiques de l'auteur du rapport. La question, je le répète, est beaucoup trop importante pour admettre des propos pareils. Il nous faut décider s'il y a ou s'il n'y a pas coalition. Si le monopole existe en fait je trouve qu'il incombe au Gouvernement de remédier à la situation. Le terme de "coalition" est peut-être un peu exagéré; à mon sens, il l'est. En présence de ces différents rapports touchant la prétendue coalition il y va, ce me semble, de l'intérêt tant du public que des compagnies de navigation elles-mêmes, de jouer cartes sur table et d'arriver au moyen d'une discussion franche et libre à déterminer si réellement il y a eu entente au sujet des tarifs,—s'il y a

eu coalition,—ou si on a établi des tarifs trop élevés; de manière à faire connaître au public si les compagnies de navigation ont été trop exigeantes.

L'hon. M. BRISTOL: L'honorable représentant me permettra-t-il une question?

M. DUFF: Oui.

L'hon. M. BRISTOL: A-t-on raison de dire que la Marine marchande de l'Etat adhère à cette coalition depuis trois ou quatre ans; et alors le Gouvernement a-t-il obtenu des administrateurs de la Marine Canadienne un exposé complet et exact de ce qui s'y est passé depuis trois ans, alors qu'ils en faisaient partie?

M. DUFF: J'ai dit, il y a un instant, qu'ils étaient membres de cette coalition. En 1921 je signalai le fait au Gouvernement du jour; il n'en fit rien. Je puis ajouter que j'ai porté la situation à l'attention du ministère actuel qui n'a agi, je crois, que tout dernièrement.

L'hon. M. BRISTOL: Mais quels renseignements lui sont parvenus des ministères précédents au sujet de notre marine marchande?

M. DUFF: A mon regret, je ne puis répondre à la question. En ma qualité de simple député je n'en saurais rien. Ce que je sais c'est que la Marine marchande de l'Etat canadien adhère à cette Conférence en 1920 et 1921. En 1920 la question fut signalée au gouvernement d'alors; depuis cette époque la Marine marchande a toujours fait partie de la coalition. Voilà qui est tout à fait mal, à mes yeux.

L'hon. M. BRISTOL: Donc ces gens devraient être en mesure de nous renseigner exactement sur la question de l'existence d'une coalition et, si elle existe, nous en dévoiler le caractère. Nous payons les services de la Marine marchande et nous devrions pouvoir en tirer des renseignements.

M. DUFF: Quand le comité se réunit il devrait mander au nombre des premiers témoins quelque membre supérieur du personnel administratif de la Marine marchande.

M. CARROLL: L'honorable représentant a-t-il dit que notre marine adhère encore à la Conférence?

M. DUFF: J'ai cru entendre dire par l'honorable ministre des Chemins de fer (l'hon. M. Graham) qu'elle s'était retirée; je tiens à faire remarquer à l'honorable ministre qu'elle fait encore partie d'une "conférence" pour ses lignes des Provinces maritimes aux Antilles anglaises et qu'elle perçoit le même tarif que la Royal Mail Packet. Il y a une entente entre cette dernière compagnie et la Marine marchande de l'Etat au sujet des prix